

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 24 septembre 2008

### **OBJET**

*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**RUE HENRI  
GAILLARD –  
CESSION GRATUITE  
DE LA PARCELLE  
BE N°409  
APPARTENANT A  
LA SCCV  
LES TERRASSES  
DU PONT NEUF**

*Date de convocation du Conseil Municipal*

18 septembre 2008

*Date d'affichage* : 18 septembre 2008

*Nombre de Conseillers en exercice* : 33

*Président de la Séance* : Monsieur LE ROCH, Maire

*Secrétaire de Séance* : Mademoiselle ORINEL

*Etaient présents*

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER  
Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

*Absents ayant donné pouvoir*

M. BAUCHER à M. LE DORZE  
M. LE BARON à M. MARCHAND  
M. DERRIEN à M. MOUHAOU  
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

# **RUE HENRI GAILLARD – CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE BE N°409 APPARTENANT A LA SCCV LES TERRASSES DU PONT NEUF**

## **Rapport de Alain LE MAPIHAN**

Par arrêté du 23 mars 2007, la SCCV Les Terrasses du Pont Neuf a obtenu un permis de construire autorisant la construction d'un immeuble d'habitation de 19 logements, 6 rue Henri Gaillard.

Ce permis de construire a prévu une cession gratuite à la commune d'une partie de la parcelle BE n°6 pour la mise à l'alignement de la rue Henri Gaillard.

Un document d'arpentage établi le 28 septembre 2007 a précisé la superficie concernée par cette cession et a identifié la nouvelle parcelle sous le numéro 409.

### **Nous vous proposons :**

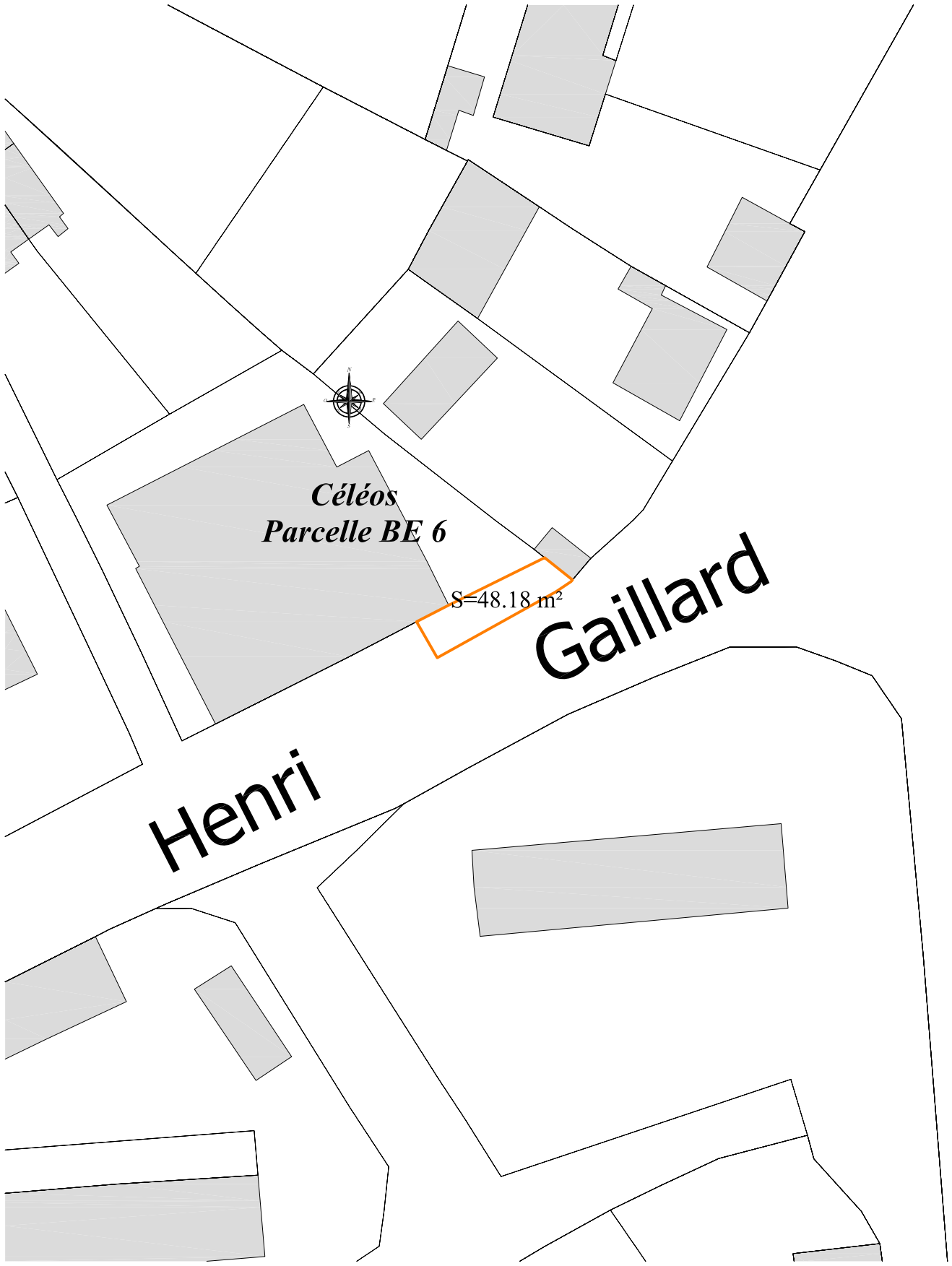
- d'approuver la cession à titre gratuit au profit la Ville de PONTIVY de la parcelle BE n°409 d'une superficie de 51 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCCV Les Terrasses du Pont Neuf, les frais d'acte étant pris en charge par la Ville,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008**

**LE MAIRE**

**Jean-Pierre LE ROCH**



*Céléos*  
*Parcelle BE 6*

S=48.18 m<sup>2</sup>

**Henri**

**Gaillard**